

Séance du 4 septembre 2014

Présents : MM M^{mes} Alaux, Albaladejo, Anselme, Blanc, Bressand, Carsi, De Munter, Descamps, Echerbault, Folcher, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Papin, Saez, Sébastianelli, Trapied, Vintillas, Zanchetta.

Excusés : Mme Gonzalez, ayant donné pouvoir à M. Zanchetta
M. Pezzot, ayant donné pouvoir à Mme de Munter

1. Décisions du maire autorisées par délégation du conseil municipal

Marchés publics de : fourniture de repas au restaurant scolaire et entretien et nettoyage des bâtiments scolaires.

2. Fixation prix des repas au restaurant scolaire pour l'année 2014/2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix des repas à : 2,47€ TTC (enfants) et 3,91€ TTC (adultes).

3. Détermination d'un nom de rue pour division de terrains sur le chemin de Triguebœure

Suite au dépôt d'une division de terrains entre les n°2 et 4 du chemin de Triguebœure, le conseil municipal, à 22 voix pour, 1 abstention, décide de nommer la nouvelle voie « placette des vignes ».

4. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à recruter des agents contractuels, conformément à l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

5. Modification des tableaux de classement de voirie mise à disposition de la C3G

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau classement des voies communales (intégrant les lotissements Resseguier, plaine de Jouaninet, Le grand bois, Naudy, Castelviel, Les Rocs) et décide de les mettre à disposition de la C3G.

6. Inscription au programme départemental d'assainissement 2015 pour l'extension de la station d'épuration

Le conseil municipal, à 19 voix pour et 4 contre, décide d'inscrire l'extension de la station d'épuration de 800 EqH à 1200 EqH (3^e tranche), pour un montant de 212 040 € H.T au titre du programme départemental d'Assainissement rural 2015.

7. Point sur les finances

Budget Communal

Au	Fonctionnement				investissement			
	dépenses		recettes		dépenses		recettes	
01/09/2014	59.65%	1 023 925€	67.28%	1 154 947€	37.39%	674 949€	74.44%	1 342 875€

Budget Assainissement

Au	Exploitation				investissement			
	dépenses		recettes		dépenses		recettes	
01/09/2014	11.10%	11 523€	30.99%	32 166€	64.33%	149 134€	53.57%	124 185€

8. Règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal, à 19 voix pour et 4 voix contre, approuve le règlement intérieur du conseil municipal.